

Bruxelles, le 26 mars 2013

Objet : désignation des juges aux cours de l'Union européenne

Votre Excellence,

J'ai le plaisir de vous adresser ce courrier de la part du Conseil des barreaux européens (CCBE), qui représente les barreaux de 31 pays membres et 11 pays associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens.

Comme vous le savez, le Tribunal rencontre d'énormes difficultés pour traiter le volume d'affaires qui lui sont soumises, un bon nombre d'entre elles devant attendre 3, 4 ou 5 ans, voire davantage, avant d'être jugées. Par conséquent, le risque est grand de voir le Tribunal faillir à ce que beaucoup considèrent comme son rôle premier, celui d'une cour administrative de l'Union européenne, chargé de se prononcer sur les erreurs et les actes illicites commis par les institutions européennes.

Pour les justiciables, les conséquences sont lourdes, car justice différée est justice refusée. Elles sont lourdes pour les États membres qui, lorsqu'ils contestent une décision de la Commission européenne, notamment dans le domaine des dépenses agricoles, doivent supporter des délais excessifs avant que leur requête soit examinée. Elles sont également lourdes pour les institutions européennes elles-mêmes, dont les actes illicites, perçus à tort comme conformes à la loi, se poursuivent jusqu'à ce que le Tribunal rende son jugement, comme le démontrent amplement les décisions de sanctions prises ces dernières années. Enfin, l'incapacité du Tribunal à rendre ses arrêts dans des délais raisonnables a indubitablement un effet inhibiteur sur l'économie européenne, en raison de l'insécurité qu'elle entraîne pour les affaires.

La rotation rapide des juges siégeant au Tribunal tend à réduire de manière significative le nombre d'affaires examinées, ce dont témoigne la forte diminution du nombre d'arrêts rendus l'an dernier par le Tribunal de la fonction publique, tombés de 166 en 2011 à 121 en 2012. La Cour de justice attribue cette détérioration au « changement intervenu fin 2011 dans la composition du Tribunal¹ ». Quelques États membres ont déjà pris la décision de reconduire ou non leurs juges pour la période commençant le 1^{er} octobre 2013, tandis que d'autres apparemment y réfléchissent encore. Cependant, il apparaît clairement qu'un grand nombre de changements risquent de survenir dans la composition du Tribunal, puisque 13 mandats arriveront à leur terme le 30 septembre prochain, s'ajoutant aux quatre déjà échus récemment.

¹ <http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2013-03/cp130023fr.pdf>

À de nombreuses reprises, le CCBE a souligné l'importance de nommer des juges expérimentés et hautement qualifiés, et de prolonger le mandat de tous ceux ayant prouvé leur compétence et leur attachement au bon fonctionnement du Tribunal².

À ce propos, je voudrais citer le juge Jaeger, président du Tribunal qui, dans sa lettre du 13 juin 2012, demandait aux États membres de renouveler le mandat de leurs juges, ou tout au moins d'indiquer le plus tôt possible quelles étaient leurs intentions en la matière, une demande que le CCBE respecte et soutient pleinement.

Par conséquent, le CCBE a l'honneur de demander aux États membres ce qui suit :

(1) En premier lieu, lorsqu'un juge en exercice a prouvé sa compétence et qu'il souhaite poursuivre sa tâche au sein des juridictions communautaires, que son mandat soit renouvelé, plutôt que d'être rappelé par l'État membre concerné, comme le cas se présente parfois, à la suite de changements de politique intérieure ou pour des raisons de compromis politiques nationaux qui n'ont pas leur place dans une véritable approche communautaire de la justice européenne.

(2) En second lieu, lorsqu'un État membre prend la décision fondée de ne pas renouveler le mandat d'un juge, de faire en sorte que la procédure de désignation soit transparente, selon des critères de mérite, afin de retenir le candidat national le plus à même de contribuer aux travaux essentiels des juridictions communautaires, celui de contrôler le respect de l'État de droit dans l'Union.

Veuillez agréer, votre Excellence, l'assurance de ma haute considération.



Evangelos Tsouroulis
Président

² http://www.ccbe.eu/fileadmin/user_upload/NTCdocument/FR_221010_CCBE_Prel2_1289559728.pdf